

3621



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

**MINISTERE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE
ET DU DEVELOPPEMENT SOCIAL**

**PROJET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE
(FAD – FND)**

Prêt : FAD/N°F/SEN/LUT-PAU/99/22 du 19/08/99
FND/N°286 du 25/05/99

**TERMES DE REFERENCE
DE L'ENQUETE DE SUIVI DE LA PAUVRETE**

I. CONTEXTE ET PRESENTATION DU PROJET

La pauvreté, phénomène complexe et multidimensionnel est connue comme une privation de moyens permettant à un individu donné de vivre dans des conditions décentes. Ce phénomène est connu de tous les pays, développés comme en développement, même si les ampleurs sont différentes. Ce fléau fait l'objet d'une lutte acharnée de la part des Etats, des Organisations Non Gouvernementales et de la Communauté Internationale pour le réduire de moitié d'ici à 2015 à travers un Document de planification qui se veut être consensuel et participatif impliquant toutes les couches de la nation.

Le Sénégal a élaboré son Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté à la suite de son admission à l'Initiative d'allégement de la dette des Pays Pauvres Très Endettés.

La stratégie de réduction de la pauvreté (SRP) initiée par le Gouvernement constitue le cadre de référence et de coordination de toutes les interventions en matière de lutte contre la pauvreté au Sénégal. Pour assurer une bonne mise en œuvre de la SRP, il a été mis en place un cadre institutionnel souple et participatif de mise en œuvre et de suivi sur la base de principes partagés de transparence et de célérité.

Elaboré comme un des instruments de mise en œuvre du Programme National de Lutte Contre la Pauvreté et articulé suivant les axes prioritaires de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté au Sénégal, le Projet de Lutte Contre la Pauvreté (PLCP–FAD/FND) financé conjointement par le Gouvernement Sénégalais, la Banque Africaine de Développement et le Fonds Nordique de Développement et placé sous la tutelle du Ministère de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale vise à contribuer à la réduction de la pauvreté par :

- o l'élévation du niveau éducatif, des compétences techniques et professionnelles et les capacités d'autopromotion des groupes cibles ;
- o l'accroissement des capacités de génération de revenus groupes cibles ;

- l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base et des conditions de vie des populations ciblées.

Le Projet de Lutte Contre la Pauvreté intervient dans les mêmes régions que celles initialement ciblées par l'ancien Projet d'Appui aux Groupements de Promotion Féminine (PAGPF) que sont : Dakar, Thiès, Diourbel, Tambacounda et Kolda et l'accent a été mis, au niveau de chacune des ces régions, dans un département jugé prioritaire. Ces départements prioritaires qui reçoivent 70% des investissements contre 30% pour les deux autres départements sont : Pikine/Guédiawaye pour la région de Dakar, Mbour pour la région de Thiès, Tambacounda pour la région du même nom et Sédhiou pour la région de Kolda. Pour la région de Diourbel, le département prioritaire, Bambey reçoit 50% des investissements et les autres départements reçoivent chacun 25%. En vue de sélectionner les communautés de base (villages et quartiers), une étude du milieu a été réalisée conjointement par la Direction de la Prévision et de la Statistique pour l'analyse quantitative et par un Cabinet, recruté à cet effet, pour le diagnostic qualitatif. Au terme de cette étude, 600 communautés de base (CB) ont été retenues dans les cinq régions ciblées.

Pour atteindre les objectifs du projet, quatre composantes ont été mises en place :

1. Renforcement des capacités des bénéficiaires et des partenaires ;
2. Microfinance et Appui aux Activités Génératrices de Revenus (AGR) ;
3. Infrastructures, Equipements et Hydraulique ;
4. Gestion du Projet.

A. DONNEES PRINCIPALES

Numéro du Prêt : Prêt FAD/N° F/SEN/LUT.PAU/99/22 du 19/08/99.
Prêt FND/N° 286 du 25/05/99.

Sources de Financement

Le projet est co-financé par :

- le Fonds Africain de Développement
- le Fonds d'Assistance Technique
- le Fonds Nordique de Développement
- la Contrepartie Sénégalaise.

Plan de Financement

Sources de Financement	Devises	Monnaie locale	Total	% Total
FAD	5,77	4,23	10,00	54,0
FAT	0,58	1,17	1,75	9,0
FND	2,62	2,38	5,00	27,0
Gouvernement	0,00	1,85	1,85	10,0

Total	8,97	9,63	18,60	100
% du Total	48	52	100	

Estimations du Coût du Projet

- En devises : 8,97 millions U.C
- En monnaie locale : 9,63 millions U.C
- Total : 18,60 millions U.C.

Répartition du Financement

- Prêt Fonds Africain de Développement (FAD) : 10,00 millions U.C
- Don Fonds d'Assistance Technique (FAT) : 1,75 millions U.C
- Prêt Fonds Nordique de Développement (FND) : 5,00 millions U.C
- Contrepartie Sénégalaise (Gouvernement) : 1,85 millions U.C

Date d'approbation du Prêt

FAD : 30 Juin 1999
FND : 31 Janvier 1999

Date de signature du Prêt

FAD : 19/08/99
FND : 25/05/99

Date de Mise en vigueur du Prêt :

FAD: 15 février 2001
FND: Août 2001

B. APPROCHES ET STRATEGIES :

La démarche et la stratégie de mise en œuvre du projet sont sous-tendues par des principes directeurs tels que : la participation, l'intégration, l'approche genre, le faire-faire, la décentralisation, la déconcentration, le partenariat et la pérennisation des actions.

Pour ce faire, le Projet est exécuté à travers :

- l'implication des bénéficiaires dans le processus de mise en œuvre ;
- la promotion d'une démarche harmonieuse dans la prise en compte des besoins spécifiques des catégories sociales ;
- l'intégration des actions du projet par le biais des quatre composantes ;
- la contractualisation avec des partenaires compétents pour la mise en œuvre des activités telles que l'alphabétisation fonctionnelle, la formation des bénéficiaires et des partenaires, le financement de projets et l'appui aux activités génératrices de revenus, les travaux de construction et

d'hydraulique villageoise, la mise en place d'équipements au profit des bénéficiaires ;

- l'utilisation du potentiel de ressources humaines et structures de développement local dans l'exécution du Projet ;
- l'appropriation des mécanismes et des investissements du projet par les bénéficiaires à travers la sensibilisation, la formation et la mise en place de cadres opérationnels.

Ces différentes activités sont déclinées à travers les quatre composantes par des actions précises :

1. Renforcement des capacités des bénéficiaires et des partenaires ;

- Alphabétiser 36 000 bénéficiaires dans 600 communautés de base ;
- Sensibiliser 36 000 bénéficiaires sur les thèmes de santé, hygiène, environnement, gestion des microprojets, gestion des infrastructures et équipements communautaires, auto organisation, etc.
- Développer un vaste programme d'information et de communication du Projet ;
- Assurer la formation technique et thématique des bénéficiaires ;
- Renforcer les capacités des partenaires institutionnels et d'exécution du Projet.

2. Microfinance et Appui aux Activités Génératrices de Revenus (AGR) :

- Promouvoir les initiatives des populations dans les 600 communautés de base ciblées en leur apportant l'appui technique et financière nécessaire au développement de leurs activités génératrices de revenus en vue d'améliorer leurs conditions de vie ;
- Octroyer 290.000 micro crédits par l'intermédiaire de Structures Financières Décentralisées et de caisses locales d'épargne et de crédit ;
- Former 300 bénéficiaires en gestion des CLEC, 1800 bénéficiaires en gestion financière d'AGR et 1200 bénéficières en gestion du crédit ;
- Former, les personnels des SFD, des ONG et des agents des Services techniques déconcentrés impliqués dans la mise en œuvre du projet ;
- Mettre en place 16 Caisses Populaires d'Epargne et de Crédit et près de 600 Caisses Locales d'Epargne et de Crédit (CLEC) ;

3. Infrastructures, Equipements et Hydraulique ;

- Construire environ 165 ouvrages hydrauliques équipés de pompes pour contribuer à la résorption du déficit en eau et à l'allègement de l'exhaure ;
- Mettre en place près de 165 latrines en sensibilisant les communautés touchées sur les questions d'hygiène et d'assainissement ;
- Mettre en place près de 300 équipements post-récolte et former les bénéficiaires aux techniques de conservation des produits agricoles et/ou halieutiques ;

- Construire et/ou réhabiliter 40 garderies socio-éducatives, 15 cases foyers, 15 cases de santé, 16 caisses populaires d'épargne et de crédit.

4. *Gestion du Projet.*

- Assurer le suivi, la supervision et la coordination des activités aux niveaux central (BGP) et régional par les Unités Régionales ;
- Informer, sensibiliser et gérer les relations avec les autres acteurs (administration, bailleurs, partenaires institutionnels et d'exécution)
- Assurer la gestion administrative, financière et comptable du Projet ;
- Assurer la réalisation des différents types d'évaluation requis pendant la mise en œuvre ;

C. ORGANISATION ET GESTION

Le Projet est administré par un bureau de gestion basé à Dakar et des Unités Régionales de Gestion au niveau des 5 régions du projet que sont : Dakar, Thiès, Diourbel, Tambacounda et Kolda.

Au niveau national, le bureau de gestion du projet (BGP) est dirigé par une Directrice Nationale, assistée :

- d'un Administrateur Gestionnaire ;
- d'un Comptable ;
- d'un spécialiste en IEC/Alphabétisation ;
- de deux spécialistes en micro-finance ;
- d'un spécialiste en Génie rural ;
- d'une Gérante de la Régie d'avance.

Le BGP dispose d'un personnel de soutien composé de trois (3) secrétaires, trois (3) chauffeurs et d'une chargée de la documentation et de la reprographie (prise en charge par la contrepartie).

Le BGP est aussi appuyé par un Comité National de pilotage (CNP) pour l'orientation et la Coordination des activités.

Au niveau régional, l'Unité de Gestion du projet comprend :

- Un Coordonnateur de l'Unité,
- Un Adjoint, Assistant en développement à la base,
- Une secrétaire,
- Un chauffeur.

L'Unité Régionale de Gestion est chargée de coordonner et de superviser toutes les actions du projet dans la région. Elle est assistée dans ses tâches par des Comités locaux (CLP), communaux (CCP) et régional de pilotage (CRP).

Les comités de pilotage sont des cadres de concertation, de coordination et d'orientation mis en place par le Projet pour mieux cerner et satisfaire les besoins des populations ciblées.

II. JUSTIFICATION DE LA MISSION

La stratégie de réduction de la pauvreté s'appuie sur la vision à long terme et les efforts concertés de tous les acteurs de la vie économique et sociale. A cet égard, elle prend en considération le profil de la pauvreté urbaine et rurale tel qu'il ressort du diagnostic de la pauvreté et des différents travaux réalisés dans le cadre du processus participatif. Il en est ainsi de l'étude du milieu réalisé par le Projet de Lutte Contre la Pauvreté en vue de sélectionner les 600 communautés de base où il intervient. Cette étude a permis d'avoir la situation de référence des CB et d'identifier leurs contraintes, leurs besoins et leurs potentialités.

L'analyse des causes, déterminants, manifestations et le vécu de la pauvreté au Sénégal a suggéré à l'Etat Sénégalais et ses partenaires au développement, dans le cadre du document d'évaluation du projet, de mettre en place une stratégie axée sur des leviers fondamentaux tels que : le renforcement des capacités, la promotion des services sociaux de base, la création de richesse, l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables et une approche participative de mise en œuvre et de suivi, basée sur la décentralisation du pilotage et de l'exécution, à l'instar des axes majeurs du document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) du Sénégal.

Devenue de plus en plus centrale dans les politiques économiques et sociale, confortée en cela par le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, la lutte contre la pauvreté par des actions de renforcement des capacités des groupes cibles, d'appui aux activités de génération de revenus, de facilitation de l'accès aux services sociaux et aux équipements d'allègement des travaux domestiques, requiert l'utilisation d'approches et de stratégies appropriées basées, pour l'essentiel, sur des principes clairs.

L'intégration de ces principes dans la démarche et les stratégies mises en œuvre nécessite l'évaluation périodique des performances enregistrées à travers des indicateurs intermédiaires et des indicateurs de résultats.

L'enquête permettra de mesurer le niveau de réalisation de ces indicateurs en vue d'améliorer les stratégies d'intervention et les performances ultérieures.

A la suite de la situation de référence décrite par l'étude du milieu, il convient après cinq années de mise en œuvre, de mesurer le niveau d'évolution de cette situation de référence eu égard aux investissements réalisés pour la réduction de la pauvreté dans les zones d'intervention du PLCP.

Ainsi, il s'agit, après ces années de mise en œuvre effective, de mesurer les effets du projet sur les populations des zones ciblées. Le Projet a initié une

démarche novatrice dans la lutte contre la pauvreté par l'implication des bénéficiaires et d'une panoplie de partenaires (SFD, ONG, MOD, Services techniques déconcentrés, relais en intermédiation sociale), dans la mise en œuvre des activités.

Social

partenaires
relevés

III. PROBLEMATIQUE ET OBJECTIFS DE L'ENQUETE SUR LA PAUVRETE

La question de suivi de la mise en œuvre se pose avec acuité, à la veille de la mise œuvre de la seconde génération du DSRP. Pour cette raison, le PLCP/BAD se dote suffisamment de moyens pour remplir sa mission qui est de suivre la mise en œuvre de la SRP au niveau central.

De manière générale, le suivi quantitatif de la mise en œuvre du DSRP est fondé sur une liste élargie d'environ 150 indicateurs retenus au terme d'un processus qui remonte à la phase d'élaboration du DSRP. Les sectoriels concernés ont largement contribué au choix des indicateurs selon les critères fixés objectivement, à savoir la pertinence, la fiabilité et la stabilité. La possibilité d'être renseigné a également été retenue comme critère après avoir étudié et validé le coût de la collecte.

L'exercice de renseignement des indicateurs a révélé de grandes faiblesses des sources de données par rapport aux données historiques d'avant 2000. Tous les indicateurs de cette liste ont été renseignés au moins sur une année entre 2000 et 2002, surtout par différentes enquêtes réalisées pour les besoins de l'élaboration du DSRP.

Les principaux problèmes de suivi de ces indicateurs étaient essentiellement centrés sur la non disponibilité de séries rétrospectives. Les enquêtes n'étaient pas suffisamment réalisées.

Etant donné que le DSRP est le document central de lutte contre la pauvreté, tous les acteurs sont donc censés contribuer à la réalisation des objectifs. C'est dans ce sens qu'il serait nécessaire d'établir la cohésion en matière de suivi pour permettre une évaluation directe.

Ainsi justifiée, l'enquête de suivi de la pauvreté a pour finalité d'avoir une meilleure connaissance de l'évolution de la pauvreté dans les zones d'intervention du PLCP en terme de renforcement de capacités des populations ciblées et des partenaires, de création de richesse et d'accès au crédit de proximité pour le financement d'activités génératrices de revenus et de facilitation de l'accès aux services sociaux de base et aux équipements d'allègement des travaux domestiques. En somme, l'enquête de suivi de la pauvreté a pour objectif général l'appréciation de l'évolution de la pauvreté dans les communautés de base ciblées par le PLCP à travers des indicateurs quantitatifs et qualitatifs déclinés dans le cadre logique du projet. Cette enquête va mettre en place au niveau du projet un dispositif d'évaluation qui, tout en permettant de s'acquitter des missions traditionnelles en matière de statistiques, répondrait également aux besoins liés au suivi du DSRP. En terme clair, il est recherché à travers cette mission, une évaluation du PLCP/BAD, en rapport avec

le DSRP. ie, la contribution du PLCP/BAD à la réalisation du DSRP et de manière plus précise, le niveau d'atteinte des résultats fixés au Projet.

IV. MANDATS ET RESULTATS ATTENDUS DU CONSULTANT

Plus spécifiquement, l'enquête de suivi de l'évolution de la pauvreté devra permettre de :

- mesurer le ratio des ménages pauvres dans les régions ciblées ;
- apprécier l'amélioration des connaissances des groupes cibles du projet en alphabétisation, en santé, en nutrition, en gestion, en démocratie et d'autres thèmes d'IEC ;
- mesurer le nombre et le pourcentage des individus pauvres qui ont accès au micro crédit, exercent une activité génératrice de revenus et augmentent ainsi leurs revenus dans les zones d'intervention du projet ;
- déterminer le temps consacré aux tâches domestiques par les femmes ciblées et le comparer à l'indicateur retenu ;
- de déterminer le nombre de communautés de base (villages) dans les zones d'intervention du projet, disposant de point d'eau, par rapport à l'indicateur objectivement vérifiable de la matrice du projet (**en annexe 3**) ;
- Etablir la cohérence du suivi quantitatif du projet avec le DSRP ;
- Faire le point sur l'existant et identifier les différents obstacles d'ordre technique, institutionnel ou humain ;
- Déterminer les changements à apporter en termes de rectification, d'amélioration, de renforcement du dispositif sur le plan des méthodologies de collecte et d'analyse et sur la formation des personnels ;
- ✕ • Evaluer l'impact des résultats dans DSRP et apprécier le degré d'atteinte des objectifs de satisfaction des besoins des bénéficiaires.
- Analyser les résultats de suivi et tendances ;
- Faire des recommandations pour la promotion d'une nouvelle culture statistique dans le projet qui s'adapterait au suivi de la SRP (processus de collecte, d'analyse de stockage, de reporting des données).
- Proposer un dispositif performant articulant les indicateurs du DSRP et ceux du projet

V. METHODOLOGIE ET DEROULEMENT DE LA MISSION

عسول PLCP

Le consultant devra travailler en étroite collaboration avec le Bureau de Gestion du Projet, la cellule de suivi du DSRP et tous les responsables impliqués dans la gestion et la mise en œuvre du PLCP. Il devra tenir compte du dispositif institutionnel du PLCP fondé sur les principes de responsabilisation et de participation des acteurs à tous les échelons du système, et mettre en relation directe les indicateurs de suivi du DSRP et les indicateurs de résultats du projet.

Le travail de diagnostic ainsi que les formulations de propositions intégreront un système d'information pour le projet avec une architecture technologique fondée sur un Schéma Directeur statistique.

Les activités à mener : une enquêtes auprès des bénéficiaires, des interviews auprès des acteurs, une mise en cohérence des bases de données de suivi et un calcul des indicateurs.

A cette fin, des échanges de vue seront organisés avec l'équipe du Projet pour préciser tout aspect pouvant faciliter la finalisation de la méthodologie proposée.

Tout naturellement, un échantillon suffisamment représentatif des 600 communautés de base devra être visité par la mission pour apprécier les résultats obtenus par le projet et leurs retombées sur les conditions de vie des populations ciblées. De même, les partenaires institutionnels et d'exécution seront visités pour recueillir leurs appréciations de l'évolution de la pauvreté dans les zones d'intervention du PLCP depuis le démarrage de ses activités et les avantages qu'ils tirent eux-mêmes du projet.

La mission durera tout au plus deux mois et devra démarrer dès l'approbation du contrat notifié par ordre de service. Au terme de cette période, les résultats doivent être disponibles.

VI. RAPPORTS

Les travaux devront se baser sur l'étude du milieu réalisée au début du Projet, en vue d'apprécier l'évolution de la pauvreté dans les zones ciblées. Egalement, tenant compte des systèmes d'information en cours de réalisation au niveau national tels que l'observatoire de suivi de la pauvreté et la base de données de la cellule de suivi opérationnel des projets et programmes de lutte contre la pauvreté, les questionnaires utilisés au cours de la mission doivent faciliter le transfert d'informations et leur comparaison par rapport aux données disponibles.

Le consultant devra produire un rapport suffisamment axé sur les préoccupations et thèmes soulevés. Outre les résultats qui seront présentés sous forme analytique, le rapport devra comporter des fiches synthétiques des différentes conclusions par thème, site et préoccupation.

L'accent sera mis particulièrement sur l'analyse des indicateurs initialement fixés et leur degré de réalisation.

Des conclusions et recommandations devront être formulées pour aider à l'atteinte des objectifs assignés à la réduction de la pauvreté, d'une manière générale et au Projet, en particulier.

Ainsi, le consultant devra produire les supports suivants :

- Méthodologie et planning d'exécution de la mission
- Outils et instruments de la mission
- Rapport provisoire de la mission
- Rapport détaillé de l'exécution de la mission
- Base de données structurée

Les documents seront remis en 5 originaux et en copie électronique sur CD ROM. La base de données sera disponible sur CD ROM et lisible avec une application disponible au Projet, à défaut le logiciel devra être fourni par le consultant.

VII. PROFIL DU CONSULTANT

Le consultant devra être un bureau d'études ayant une bonne expérience dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de politiques et programmes en relation avec la pauvreté. Il est ainsi bien outillé dans l'analyse des indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

Doté d'une équipe dirigée d'un économiste ou statisticien économiste, chef de mission, de haut niveau diplômé avec expérience professionnelle de 5 ans ou plus et de deux statisticiens de niveau maîtrise au minimum avec expérience professionnelle de 5 ans ou plus.

Ces personnes ressources doivent disposer :

- d'une bonne expérience de projets de lutte contre la pauvreté et de projets co-financés par des bailleurs ;
- d'une solide réputation, eu égard à leurs expériences antérieures réussies ;
- d'une bonne connaissance du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté du Sénégal (DSRP).

DOCUMENTS ANNEXES :

1. Liste des 600 communautés de base
2. Fiche synthétique sur l'étude du milieu
3. Cadre logique (ou matrice) du PLCP